

tés non rémunérées pour 190,000 étudiants et encourager la création dans le secteur privé de 200,000 emplois pour étudiants;

— \$10 millions envers une activité accrue de mobilité et d'association de travailleurs aux emplois devant aider à encourager ces derniers à quitter les régions de chômage élevé pour d'autres endroits où l'on peut associer les travailleurs aux emplois.

#### Formation de la Main-d'oeuvre

Le supplément de 70 millions de dollars ajouté au 480 millions du budget de 1975-1976 destinés aux Programmes de formation de la main-d'oeuvre du Canada seront affectés à la formation des sans-travail et répartis à travers le Canada en fonction des niveaux du chômage. La moitié environ de cet argent supplémentaire ira à la formation industrielle.

Un comité interministériel, sous la présidence du ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration se consacrera à l'application des 60 millions prévus en 1976 pour le Programme des activités et des emplois d'été pour étudiants. La principale composante du programme d'été est Perspectives-Jeunesse qui a les mêmes particularités que le Programme des initiatives locales et qui connaît le même succès.

Dans le dessein d'augmenter l'efficacité de la mobilité de la main-d'oeuvre et des mesures servant à trouver des emplois, le personnel des CMC partout au Canada participera avec les employeurs à une puissante campagne de recrutement. A cette fin, une assistance financière est prévue dans les cas où des travailleurs spécialisés sans emploi auront été recrutés et consentiront à déménager pour un temps ou pour toujours.

*Hebdo Canada* est publié par la Direction de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à Mlle Y. DuSault, éditeur.

*This publication is also available in English under the title Canada Weekly.*

*Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.*

*Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.*

#### Bourses Lynch-Staunton

Le Conseil des Arts du Canada a décerné le titre de "boursier Lynch-Staunton" aux quatre artistes suivants: Gershon Iskowitz (Toronto), peintre; Bruce Mather (Montréal), compositeur; Claude Tousignant (Montréal), peintre et John Weinzwieg (Toronto), compositeur. Cette distinction a pour objet d'honorer la mémoire d'un bienfaiteur du Conseil des Arts, M. Victor Lynch-Staunton. D'une valeur maximale de \$15,000, les bourses couvrent les frais de subsistance du boursier, de même que les frais de production et de déplacement nécessaires à la réalisation de son programme.

#### Des modifications aux règlements de pêche réduisent la discrimination contre les femmes esquimaudes

"Le mariage a été jusqu'ici une source de discrimination pour les femmes inuites qui ont choisi de s'allier à des hommes d'une autre culture, dit Madame Jeanne Sauvé, ministre de l'Environnement et des Pêches. Jusqu'à ce jour, ces femmes ont été forcées par la loi de renoncer à leurs droits de pêche indigènes tandis que les hommes de leur race n'encouraient pas la même pénalité". Il est maintenant possible de corriger cette situation en définissant clairement dans le texte de la Loi, le terme "Inuk" qui signifie "personne" en langue autochtone.

Dès son retour d'un voyage dans l'ouest de l'Arctique, madame Sauvé a annoncé une modification au Règlement de pêche des Territoires du Nord-Ouest. A la suite de ses entretiens avec des représentants des Inuits, le terme "Inuk" a été défini le 12 juin 1975 par un Décret du conseil, comme "un descendant direct d'une personne qui est, ou qui était, de la race des aborigènes dénommés Esquimaux et qui a, ou avait, au moins un quart du sang Inuk". Le Ministre a de plus décrété que tout Inuk aurait droit à un permis de pêche indigène.

Madame Sauvé a souligné le fait qu'en vertu des règlements actuels une femme inuite qui se marie en dehors de sa culture est encore privée du droit de chasser certaines espèces (narval, baleine et morse). "Nous prenons des

dispositions, dit-elle, pour éliminer ce point de discrimination par la modification d'autres lois et règlements."

#### Nouvelles politiques... (suite de la p. 2)

— établir une nouvelle base pour la structure des tarifs marchandises, y compris la possibilité de fonder les tarifs marchandises sur une combinaison de coûts tant variables que fixes, plutôt que sur les coûts variables à longue échéance seulement.

Le Ministre a également fait connaître son intention de s'assurer que les tarifs soient jugés équitables en appliquant au besoin les dispositions de la Loi sur la divulgation des coûts et en procédant, en temps opportun, avec une loi plus complète sur les renseignements.

En outre, pour s'assurer que la Commission canadienne des transports puisse réagir plus rapidement devant des problèmes tarifaires, la Commission serait priée de fournir sur les lieux des agents spéciaux des tarifs pour étudier les plaintes formulées par des expéditeurs quant aux tarifs et tenter d'obtenir une intervention rapide pour résoudre les problèmes.

#### Accès aux régions reculées

Le ministre des Transports a annoncé aussi l'intention du Gouvernement de collaborer avec les gouvernements provinciaux en vue d'élaborer une politique au sujet de l'amélioration des voies d'accès aux régions reculées.

Cette politique vise à apporter une aide aux communautés dépourvues de voies d'accès terrestres ouvertes toute l'année. Les améliorations pourraient être apportées sous forme d'infrastructures ou de services de transports subventionnés, et seraient conçus en fonction du mode ou de la combinaison de modes les mieux appropriés aux besoins des régions en question. Le principal critère quant au choix entre les offres concurrentes serait l'efficacité par rapport aux coûts.

Les décisions ayant trait aux améliorations seraient prises par les gouvernements fédéral et provinciaux. On insiste sur le besoin d'une collaboration étroite entre le fédéral et le provincial, et d'une participation mixte au financement.